



NOS TARIFS ET HONORAIRES

LE TARIF REGLEMENTE

Pour les actes de procédure signifiés et les diligences réalisées dans le cadre de leur monopole par les Huissiers de Justice le tarif appliqué est celui fixé réglementairement par les articles L.444-1 et suivants, R.444-49 et suivants, A.444-10 et suivants du code de commerce.

Il convient de se référer à ces textes pour connaître le tarif applicable.

LES HONORAIRES LIBRES

En dehors de ces prestations, les Commissaires de Justice pratiquent des honoraires libres.

Ces honoraires sont présentés ci-dessous et sont applicables à compter du 1^{er} Janvier 2017.

Toutefois les débours exposés et réglés à d'autres professionnels dans le cadre de notre intervention, à l'exception des débours postaux classique, ne sont pas compris dans la présente tarification.

Ces tarifs de base sont donnés à titre indicatifs et seront à adapter aux circonstances de chaque demande.

L'honoraire indiqué ne prend pas en compte les frais, débours exposés et la taxe SCT.

CONSTATS

PROCES VERBAL DE CONSTAT :

Intervention un jour ouvré entre 08h00 et 18h00	<u>A partir de</u> <u>180 € HT</u>
---	---

Constat en soirée (18h / 21h) et weekend	<u>A partir de</u> <u>300€ HT</u>
--	--

Constat de nuit (21h à 08h)	<u>A partir de</u> <u>300€ HT</u>
-----------------------------	--

CONSTATS SPECIFIQUES :

Procès-verbal de constat de SMS/MMS	<u>A partir de</u>
Honoraire pour constat réalisé à l'Etude pour 20 SMS maximum	<u>120 € HT</u>

Procès-verbal de constat sur internet	<u>A partir de</u> <u>200 € HT</u>
Honoraire pour un constat avec capture de maximum 6 pages après réalisation des pré-requis	

Procès-verbal de constat d'affichage	<u>A partir de</u> <u>280 HT</u>
---	---

Procès-verbal d'inventaire avec prise	<u>A partir de</u> <u>250 HT</u>
--	---

LES ACTES SPECIFIQUES

Sommation interpellative

A partir de
130€ HT

Rupture de PACS

A partir de
180€ HT

LES PRESTATIONS EN MATIERE DE BAUX

Congé d'habitation

A partir de
120 € HT

Congé commercial et demande de renouvellement

A partir de
200 € HT

Congé rural

A partir de
250 € HT

AUTRES PRESTATIONS

CONSULTATION JURIDIQUE

Consultation juridique donnée par l’Huissier de Justice

Consultation juridique à l’Etude sur rendez-vous.

Durée : 40 minutes maximum.

A partir de

100 € HT

ASSIGNATION

Assignation devant le Juge de l’Exécution / Tribunal Judiciaire / Tribunal de Commerce

Contestation de saisie attribution

Demande de délais de paiement

Contestation d’une mesure d’exécution

Liquidation d’astreinte

Tarif sur demande
